

DECISION
SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR SES
ACTIVITES ET LA SITUATION DE PAIX ET DE SECURITE EN AFRIQUE

Doc. Assembly/AU/2 (XI)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ses activités et la situation de la paix et de la sécurité en Afrique;
2. **SE FELICITE** des efforts déployés en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, ainsi que des progrès enregistrés à ce jour. La Conférence **ENCOURAGE** toutes les parties concernées à redoubler d'efforts et **DEMANDE** à la Commission de continuer à soutenir les processus en cours et à mobiliser l'appui de la Communauté internationale à cet effet;
3. **SE FELICITE** du progrès réalisé dans la concrétisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) et **INVITE** la Commission à poursuivre les efforts qui se déploient, particulièrement pour ce qui concerne le Système continental d'alerte précoce (SCAP) et la Force africaine en attente (FAA);
4. **SE FELICITE** du succès de l'opération "Démocratie aux Comores", qui a permis au Gouvernement de l'Union des Comores de restaurer son autorité à Anjouan, et **EXPRIME SA GRATITUDE** aux Gouvernements de la Tanzanie et du Soudan, ainsi qu'à la Libye et au Sénégal, qui ont bien voulu apporter leur appui au Gouvernement des Comores, en application de la décision Assembly/Dec.186 (X) adoptée lors de la dixième session ordinaire tenue du 31 janvier au 2 février 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie).
5. **EXPRIME EGALEMENT SA GRATITUDE** aux pays de la région qui, sous la coordination de la République d'Afrique du Sud, n'ont ménagé aucun effort pour venir en aide aux Comores et appuyer les efforts de réconciliation dans l'archipel. La Conférence **REMERCIÉ** les partenaires de l'UA pour leur appui. La Conférence **SE REJOUIT** de la tenue à Anjouan, les 15 et 29 juin 2008, du scrutin qui a permis de désigner le nouveau Président de l'île autonome d'Anjouan ;
6. **DEMANDE** à la Commission et aux Etats membres de l'UA de continuer à appuyer les efforts visant à consolider les avancées enregistrées jusqu'ici aux Comores, y compris la rationalisation des arrangements institutionnels actuels et l'amélioration de la gouvernance, ainsi que le relèvement socio-économique de l'archipel et la lutte contre la pauvreté ;
7. **EXPRIME SA SATISFACTION** quant aux Accords conclus sur le dénouement de la crise électorale au Kenya et la formation d'un Gouvernement de coalition, en particulier l'Accord national et l'Acte de réconciliation ainsi que l'Accord sur les principes de partenariat

du Gouvernement de coalition. La Conférence **SE FELICITE** du travail accompli par le Président John Kufuor u du Ghana, le Panel d'Eminentes personnalités africaines dirigé par M. Kofi Annan et comprenant M. Benjamin Mkapa, l'ancien président de la Tanzanie, et Mme Graça Machel ainsi que le rôle important que jouent le Président en exercice de l'UA, le Président Jakaya Kikwete de Tanzanie et le Président Yoweri Museveni d'Ouganda, en sa qualité de Président de la Communauté de l'Afrique de l'Est en aidant les parties à trouver une solution pacifique à la crise. La Conférence **RECONNAIT** la bonne volonté manifestée jusqu'ici dans la mise en œuvre de ces accords et **INVITE** toutes les parties à mettre intégralement en œuvre tous les aspects de ces accords;

8. **SE FELICITE** du progrès réalisé dans la promotion du processus politique inclusif en Somalie, en particulier la signature, le 9 juin 2008 à Djibouti, d'un accord entre le Gouvernement Fédéral de Transition (GFT) de Somalie et l'Alliance pour la Re-libération de la Somalie (ARS) sous les auspices des Nations Unies avec le soutien de l'UA, d'autres organisations régionales et des partenaires internationaux. La Conférence **INVITE INSTAMMENT** tous les acteurs somaliens à se joindre à ce processus dans la recherche d'une solution pacifique et négociée au conflit somalien. La Conférence **CONDAMNE** toutes les tentatives visant à compromettre le processus de paix et de réconciliation en cours en Somalie;
9. **INVITE** la Communauté internationale à accroître son appui aux efforts visant à mettre définitivement fin à la violence qui a gravement affecté la Somalie pendant plus de deux décennies, y compris le déploiement rapide d'une Mission de maintien de la paix des Nations Unies pour remplacer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et pour soutenir la stabilisation et la reconstruction à long terme de la Somalie;
10. **EXPRIME A NOUVEAU SA SATISFACTION** pour le travail accompli par l'AMISOM et **INVITE** les Etats membres et les partenaires de l'UA à fournir un soutien accru à la Mission pour lui permettre de mener à bien son mandat;
11. **SE DECLARE GRAVEMENT PREOCCUPEE** face à la situation qui prévaut à la frontière entre Djibouti et l'Erythrée et à la tension dans les relations entre les deux pays. La Conférence **CONDAMNE FERMEMENT** l'action militaire de l'Erythrée contre Djibouti à Ras Doumeira et à l'Ile Doumeira et **DEMANDE** le retrait immédiat et inconditionnel de l'Erythrée des territoires djiboutiens qu'occupe ce pays, **REITERE** l'impératif du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats membres, et **DEMANDE** le retour à la situation qui prévalait à la frontière commune entre les deux pays avant la tension actuelle, y compris le retrait immédiat de la frontière de toutes les forces qui y ont été positionnées depuis le 4 février 2008.

12. **SE FELICITE** des initiatives prises par le CPS et la Commission pour faciliter le règlement de cette crise, y compris l'envoi par la Commission d'une mission à Djibouti, du 5 au 9 juin 2008, et **EXPRIME SA SATISFACTION ET SES REMERCIEMENTS SINCERES** aux autorités djiboutiennes pour la coopération apportée à la mission et pour leur constante disposition à engager le dialogue afin de parvenir à un règlement pacifique de la crise ;

13. **EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION** devant le refus des autorités érythréennes de recevoir la mission de la Commission et leur **LANCE UN APPEL PRESSANT** pour qu'elles apportent leur entière coopération aux efforts déployés par l'Union africaine en vue d'un règlement pacifique de la crise. La Conférence **SE REJOUIT** de l'appui apporté par le Conseil de sécurité des Nations unies aux efforts de l'UA, tel qu'exprimé dans sa déclaration présidentielle du 12 juin 2008 ;

14. **SALUE ET APPUIE** la décision du douzième Sommet de l'IGAD, qui s'est tenu le 14 juin 2008 à Addis-Abeba (Ethiopie) sur le conflit entre l'Erythrée et Djibouti. La Conférence **PREND NOTE** de la décision prise par le Sommet de l'IGAD de reconnaître les implications de l'absence de l'Erythrée à l'IGAD pour la paix, la sécurité et le développement de la région et la mise sur pied subséquente d'un comité ministériel pour amener l'Erythrée à envisager de revenir sur sa décision de suspendre son appartenance à l'IGAD;

15. **SE FELICITE** de ce que les parties à l'Accord global de paix (AGP) en date du 8 juin 2008 sont tombées d'accord sur une "Feuille de route pour le retour des personnes déplacées (PD) et pour la mise en œuvre du Protocole d'Abuja", qui tracera la voie vers la résolution de l'impasse Abyei et, **EXHORTE** les parties à intensifier leurs efforts afin de trouver une solution à toutes les autres questions pendantes dans le cadre de la mise en œuvre de l'AGP. La Conférence **PREND NOTE** des mesures prises par la Commission pour soutenir la mise en œuvre de l'AGP et **DEMANDE** que des mesures immédiates soient prises en vue de la mise en fonction effective du Bureau de Liaison à Khartoum avec un bureau à Juba. La Conférence **ENCOURAGE** le Comité ministériel de l'UA pour la reconstruction post-conflits au Soudan à poursuivre et à intensifier ses efforts;

16. **CONSTATE AVEC UNE VIVE INQUIETUDE** l'absence de progrès dans le processus politique au Darfour et **EXHORTE** les parties à coopérer pleinement avec la Médiation UA-ONU en vue du démarrage des négociations sérieuses au plus tôt. La Conférence **SE DECLARE EGALEMENT PREOCCUPEE** au sujet de la poursuite de la violence au Darfour et de son impact sur la population civile. La Conférence **SOULIGNE** la nécessité de poursuivre les efforts visant au déploiement total de l'UNAMID;

17. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** devant les tensions permanentes entre le Tchad et le Soudan et **LANCE UN APPEL** pour le renouvellement des efforts en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Dakar et des Accords précédents entre les deux pays;
18. **NOTE AVEC SATISFACTION** les efforts déployés par le Gouvernement centrafricain dans la promotion du Dialogue politique inclusif. La Conférence **SALUE** la conclusion des travaux préparatoires dudit dialogue et **DEMANDE** à toutes les parties concernées à y participer de façon constructive. La Conférence **SE REJOUIT** de la signature, le 21 juin 2008, à Libreville, de l'Accord global de cessez-le-feu et de paix entre le Gouvernement et l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) et **EXHORTE** le Front démocratique pour le peuple centrafricain (FDPC), à signer ledit accord. La Conférence **PREND NOTE** de la décision du Sommet de la CEEAC de transférer la tutelle de la FOMUC de la CEMAC à la CEEAC, et **EXPRIME SA GRATITUDE** à l'ensemble des partenaires au développement pour leur soutien constant et leur engagement aux côtés des autorités centrafricaines et les **ENCOURAGE** à poursuivre et à renforcer leur appui à la consolidation de la paix et de la stabilité en RCA;
19. **SE FELICITE** des efforts déployés en vue de la mise en œuvre du Communiqué conjoint signé à Nairobi, le 9 novembre 2007, par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, ainsi que du travail que réalise le Groupe conjoint de suivi mis en place par le Sommet de la Tripartie, tenue à Addis-Abeba, le 5 décembre 2007. En outre, la Conférence **EXHORTE** les parties congolaises à se conformer aux Actes d'engagement de Goma, à les mettre scrupuleusement en œuvre en vue d'accélérer la restauration de l'autorité de l'Etat dans les Kivus, et à promouvoir le développement économique et social des deux provinces ;
20. **SE REJOUIT** de la conclusion, à Bujumbura, le 26 mai 2008, par le Gouvernement du Burundi et le Palipehutu/FNL, d'une Déclaration conjointe de cessation des hostilités, qui relance le processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006. La Conférence **LANCE UN APPEL** aux Etats membres et aux partenaires de l'UA pour qu'ils apportent tout l'appui nécessaire aux efforts en cours et contribuent ainsi à la consolidation de la paix au Burundi ;
21. **CONSTATE AVEC SATISFACTION** le progrès réalisé dans la reconstruction post-conflit et la consolidation de la paix au Libéria et **ENCOURAGE** la communauté internationale dans son ensemble à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement du Libéria;
22. **NOTE AVEC SATISFACTION** les progrès enregistrés dans le processus de paix en Côte d'Ivoire et **SE FELICITE**, en particulier, des dispositions prises, sur une base consensuelle, pour tenir

l'élection présidentielle le 30 novembre 2008. La Conférence **REND HOMMAGE** au Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, Président en exercice de la CEDEAO, Facilitateur du dialogue direct inter-ivoirien. La Conférence **EXHORTE** toutes les parties ivoiriennes à maintenir et à consolider la dynamique de paix qui prévaut dans le pays depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou, le 4 mars 2007. La Conférence **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle continue à accompagner et à appuyer le processus de paix en Côte d'Ivoire ;

23. **SE FELICITE** du rapport du 7 avril 2008 du Secrétaire général des Nations Unies sur l'état des relations entre les Nations Unies et les organisations régionales, en particulier avec l'Union africaine dans le maintien de la paix et de la sécurité au plan international. La Conférence **FELICITE** la République d'Afrique du Sud pour les efforts soutenus que ce pays a déployés dans le cadre du suivi de la décision de janvier 2007 de la Conférence sur le financement des opérations d'appui à la paix de l'UA avec les contributions de l'ONU. La Conférence **FELICITE EGALEMENT** les autres membres africains du Conseil de sécurité pour leur appui et leurs efforts;
24. La Conférence **FAIT SIENNE** la proposition du Secrétaire général des Nations Unies approuvée par le Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 1809 (2008) du 16 avril 2008, créant un groupe Union africaine – Nations Unies composé d'éminentes personnalités chargées d'examiner en profondeur les modalités de soutien y compris de financement des opérations de maintien de la paix entreprises par les organisations internationales, en particulier le financement de démarrage, l'équipement et la logistique et faire des recommandations concrètes. La Conférence **DEMANDE** à la Commission de continuer à assurer le suivi de la mise en œuvre de cette résolution.

2008

Decision on the report of the peace and security council on its activities and the state of peace and security in Africa Doc. Assembly/AU/2(XI)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/1043>

Downloaded from African Union Common Repository